



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE
DE LA SECURITE PUBLIQUE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA SECURITE PUBLIQUE
DES VOSGES

Arrêté n° 2016/2

**portant subdélégation de signature en matière
d'Administration Générale**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2360 en date du 1 octobre 2016 donnant délégation de signature à Mr Patrick ROUSSEL, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Vosges ;

Arrête

Article 1er : Subdélégation de signature est accordée à Madame Carmen LAINE et Sandy MOUCHEZ--PIQUET, bureau de Gestion Opérationnelle à la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges (DDSP88) pour :

- saisir les demandes d'achats dans CHORUS formulaires imputés sur le centre financier 0176-DEST-D088.
- contrôler, valider les demandes d'achats dans CHORUS formulaires et constater le service fait dans l'application.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet le jour de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges et dont copie sera adressée à Mr le Directeur Régional des Finances Publiques Lorraine et Moselle.

Épinal, le 6 Décembre 2016

Le Directeur départemental
de la Sécurité Publique des Vosges

Patrick ROUSSEL

